

Avis de constitution

SOCIETE « AUBERGE JAQHELAIN » en abrégé « AJH »

Siège Abidjan Cocody 3 bonoumin abri 2000
émeraude IV -villa 74, lot 74, îlot 3, Lot 74, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUBERGE JAQHELAIN » en
abrégé « AJH »

Objet : -Exploitation d'une auberge
-Etablissement d'accueil et de réception
-Hébergement de restauration
-Evènementiel
-Commerce Général & Négoce
-Toute activités de l'hôtellerie.
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody 3 bonoumin abri 2000
émeraude IV -villa 74, lot 74, îlot 3, Lot 74, Ilot 3

Dirigeant(s) M EUGENE KONAN NIANKAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02785 du 19/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16467/GTCA/RC/2024 du 19/03/2024

